FNEC FP FO la force syndicale

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Communiqué du 10/02/2012

INSTALLATION DU CHSCT MINISTÉRIEL :

Contre le «dialogue social», FO défendra les revendications des personnels.

L'installation du CCHSCT ministériel nouvelle mouture a été l'occasion pour FORCE OUVRIERE (qui consécutivement à sa large progression aux élections professionnelles d'octobre dernier y est représentée), de rappeler qu'elle n'est pas tenue par la signature et la mise en œuvre du «dialogue social» dans la Fonction Publique (accords de Bercy signés par toutes les fédérations de fonctionnaires sauf FO et la CFTC).

Ainsi les représentants FO au CHSCT entendent continuer de porter les revendications des personnels en toute indépendance dans cette instance. FO y décidera d'ailleurs librement de son comportement y compris en terme de vote. La FNEC FP FO a indiqué son souhait de voir réellement appliquées les dispositions du nouveau décret et en particulier l'installation des registres hygiène et sécurité et de dangers graves, le suivi médical des agents (par le biais des visites quinquennales qui ne sauraient se substituer au bilan de santé), les enquêtes sur les accidents du travail et maladies professionnelles, la procédure liée au droit d'alerte et au droit de retrait.

Concernant la séance de ce jour, les organisations syndicales unanimes (FSU – UNSA – FO) ont adopté un avis exigeant le retrait du texte sur l'évaluation des enseignants dont elles considèrent qu'il est néfaste à la santé des agents.

L'étude du projet de décret sur l'hygiène et la sécurité dans les EPLE a été ajournée.

FO a rappelé son opposition à ce texte qui, dans le cadre de l'autonomie des établissements voulue par le Ministère, transférerait les compétences des employeurs des personnels des EPLE (Recteurs pour l'Education Nationale et Collectivités pour les personnels transférés) sur les chefs d'établissement. FO a également dénoncé la volonté affichée du texte de confier aux conseils d'administrations des EPLE les missions des CHSCT. L'ensemble des organisations syndicales s'est satisfait de l'ajournement du projet.

Concernant le dossier de la violence et des incivilités sur les personnels qui se multiplient, FO se félicite de la publication imminente d'une plaquette à destination des agents rappelant les droits en matière de protection fonctionnelle et d'exercice du droit de retrait.

Concernant les suppressions de postes, la FNEC FP FO a indiqué qu'elles avaient des conséquences sur la santé des agents : les mutations, reclassements suppressions de filières, déqualification sont très mal supportées par les collègues. Il est du rôle du CHSCT d'en alerter l'employeur afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de fait. A cette étape l'administration de l'Education Nationale semble ne pas avoir pris la mesure de ce qui ressemble de plus en plus à un « plan social » dont les personnels paient la note.

Enfin concernant la médecine de prévention les annonces médiatiques du Ministre sur le recrutement de 80 médecins de prévention se traduisent sur le terrain par 18 médecins supplémentaires et 15,2 ETP en 2ans ! FO demande la tenue des engagements pris.